



LES CONCESSIONNAIRES DU QUÉBEC



Communiqué sous embargo jusqu'à 12h30

### **Toyota s'associe à Faites de l'air!**

Montréal, le 14 septembre 2011 – C'est aujourd'hui que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) annonce l'arrivée de Toyota à titre de nouveau partenaire de *Faites de l'air!*, le programme de recyclage de vieux véhicules polluants. Désormais, les gens qui choisissent de se départir de leur *bazou* avec *Faites de l'air!* pourront bénéficier d'une remise en argent pouvant atteindre 1 500 \$ à l'achat d'un véhicule neuf ou usagé de 4 ans et moins, certifié pour ses faibles émissions de polluants. De plus, les propriétaires pourront faire inspecter leurs vieux véhicules gratuitement chez le concessionnaire Toyota du Québec de leur choix.

« Nous sommes vraiment heureux que Toyota se joigne au programme pour offrir cet incitatif qui, j'en suis certain, saura plaire. Il vient compléter à merveille l'éventail des récompenses offertes. À ce jour, nous n'offrions pas d'incitatif pour l'achat de véhicules plus écoénergétiques, alors que maintenant, les participants pourront se prévaloir de remises en argent. Les gens qui remplacent leur véhicule seront ainsi concrètement encouragés à choisir des voitures plus écoénergétiques », s'est réjoui André Bélisle, président de l'AQLPA.

« Toyota est ravie de soutenir le programme *Faites de l'air!* avec sa remise en argent pouvant atteindre 1 500 \$ à l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion certifié », a déclaré Stephen Beatty, chef de l'environnement et directeur gestionnaire principal chez Toyota Canada Inc. « Toyota est un chef de file environnemental, s'appuyant sur plus de vingt années d'expérience dans le développement de véhicules, de matériaux et de procédés de fabrication plus propres et écoénergétiques. Et avec le plus grand choix de véhicules écoénergétiques du marché, des petites voitures aux pick-ups en passant par les minifourgonnettes, tous les automobilistes qui participent au programme en profiteront. »

« Ce partenariat est une excellente nouvelle, car il incitera encore plus de Québécois à profiter du programme *Faites de l'air!* De ce fait, il contribuera davantage à l'atteinte de notre cible ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % sous le niveau de 1990 à l'horizon 2020. Je me réjouis de cette mesure incitative supplémentaire qui vient bonifier l'offre du programme », a déclaré le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand.

#### **L'offre *Faites de l'air!***

La nouvelle récompense de *Faites de l'air!* prend la forme d'une remise en argent pouvant atteindre jusqu'à 1 500\$ à l'achat d'un véhicule neuf, ou usagé de 4 ans et moins, certifié pour ses faibles émissions de polluants et consommant moins d'essence que le vieux véhicule. Le montant exact de la remise sera déterminé en fonction de la pollution évitée lorsqu'on compare les émissions de CO<sub>2</sub> sur 3 ans, de l'ancien et du nouveau véhicule. Moins la nouvelle voiture pollue par rapport à l'ancienne, plus la remise en argent est importante. Il y a trois paliers de remises modulées en fonction des diminutions d'émissions sur 3 ans: 600 \$, 1000 \$ ou 1 500 \$. Pour avoir un aperçu des remises proposées dans le cadre du programme *Faites de l'air!* il suffit d'utiliser le calculateur disponible sur le site du programme.



Ces remises en argent peuvent être combinées aux autres promotions en cours chez les concessionnaires Toyota. De plus, si le véhicule de remplacement est admissible aux crédits<sup>1</sup> offerts par le gouvernement du Québec à l'achat d'un véhicule hybride ou électrique, ces derniers s'appliquent également.

Premier partenaire automobile à se joindre au programme, l'Association des concessionnaires Toyota du Québec ouvre la voie en encourageant concrètement les gens à faire des choix plus responsables en matière de véhicule automobile. L'AQLPA espère que d'autres manufacturiers et concessionnaires emboîteront le pas pour offrir des véhicules plus verts aux automobilistes. « Faites de l'air! a principalement favorisé le transfert modal et les transports actifs depuis ses débuts, mais il serait illusoire de croire que ces alternatives sont réalistes partout au Québec. L'arrivée de Toyota nous permettra enfin d'encourager les gens qui remplacent leur voiture à se tourner vers des choix plus responsables », fait remarquer Patrick Bonin, directeur Énergie-Climat à l'AQLPA.

### **14 jours d'inspections gratuites**

L'offre de *Faites de l'air!* et la participation de Toyota ne s'arrêtent pas là. Dès aujourd'hui, et pour une période de 2 semaines, les propriétaires de vieux véhicules, toutes marques confondues, sont invités à faire inspecter leurs voitures gratuitement chez un des 68 concessionnaires du Québec.

« L'inspection gratuite offerte chez les concessionnaires du Québec nous semblait primordiale pour que les automobilistes puissent en savoir plus sur l'état de leur véhicule. Nous sommes convaincus que la pollution émise par les vieux véhicules est de plus en plus un facteur décisionnel influençant le choix de changer ou non un véhicule. D'autre part, Toyota s'est toujours démarqué au chapitre des inspections et de son implication environnementale », déclare Jean-Pierre Gagnon, Directeur régional Toyota au Québec.

« L'entretien adéquat d'un véhicule est non seulement une question de sécurité pour ses passagers mais c'est d'abord pour agir en faveur de la qualité de l'air et de la lutte aux changements climatiques », a souligné André Bélisle de l'AQLPA. « Les gens qui se prévaudront de cette offre auront un portrait plus juste de ce qu'implique la conduite de leur véhicule. »

L'offre d'inspection gratuite est valide jusqu'au 30 septembre prochain. Elle est offerte aux propriétaires de véhicules de l'année-modèle 1997 et plus anciens, toutes marques confondues. Pour en profiter, les automobilistes admissibles doivent prendre rendez-vous avec leur concessionnaire Toyota.

### **Pourquoi les vieux véhicules?**

*Faites de l'air!* vise les véhicules de l'année-modèle 1997 et plus anciens. On estime qu'il en reste environ 600 000 sur les routes du Québec. Bien que ces derniers constituent seulement 10% du parc de véhicules légers (automobiles et camions légers), ils sont responsables d'une part très importante de la pollution automobile. Selon de récents calculs<sup>2</sup>, les véhicules de l'année-modèle 1997 produisent en moyenne 20 fois plus d'émissions polluantes responsables du smog que les véhicules 2009-2010, alors que ceux de l'année-modèle 1995 et plus vieux en produisent en moyenne 39 fois plus! Si les vieux véhicules sont à ce point plus polluants, c'est qu'ils ont été construits avant le resserrement des normes antipollution et l'arrivée de technologies moins polluantes. Mais également en raison de leur usure et parce qu'ils sont, de façon générale, moins bien entretenus.

### **À propos de *Faites de l'air!* - [www.faitesdelair.org](http://www.faitesdelair.org)**

*Faites de l'air!* est le programme de recyclage de vieux véhicules mis sur pied au Québec par l'AQLPA en 2003. Il est soutenu par le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du Fonds vert. Son objectif est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, de combattre les changements climatiques et d'inciter les gens à utiliser des modes de transport plus durables. Outre les remises en argent maintenant offertes à l'achat de

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur les crédits offerts par gouvernement à l'achat ou à la location de véhicules hybrides et électriques: <http://www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/quebec/rabais.asp>

<sup>2</sup> Chiffres fournis par Air Care, responsable du programme d'inspection obligatoire en Colombie-Britannique

véhicules plus écoénergétiques, grâce à la collaboration d'un important réseau de partenaire, les participants à *Faites de l'air!* peuvent choisir parmi une gamme d'incitatifs: 12 mois de titres de transport en commun, des rabais à l'achat d'un vélo ou d'un vélo électrique, des rabais sur l'abonnement à un service d'auto-partage et/ou à un service de vélo-partage, etc. Pour en savoir plus, visitez la section récompenses du site: [www.faitesdelair.org](http://www.faitesdelair.org)

Entre avril 2009 et mars 2011, plus de 40 000 personnes ont profité des avantages du programme. Le retrait de ces véhicules, en termes de pollution de l'air, équivaut à avoir retiré 760 000 voitures<sup>3</sup> de 2004 des routes du Québec. Un grand pas pour la qualité de l'air et la lutte aux changements climatiques.

**À propos de l'AQLPA - [www.aqlpa.com](http://www.aqlpa.com)**

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), fondée en 1982, est l'un des plus anciens groupes environnementaux au Québec. Elle a pour mission de contribuer à la protection de l'air et de l'atmosphère, à la fois pour la santé des humains et des écosystèmes, par le biais de la sensibilisation, de l'éducation et d'actions cohérentes.

**À propos de Toyota Canada Inc.**

Toyota Canada Inc. (TCI) est le distributeur canadien exclusif des voitures, VUS et camions Toyota, Lexus et Scion. Toyota offre la gamme de véhicules de tourisme la plus éconergétique au Canada, ce qui inclut la plus grande sélection de véhicules à technologie évoluée de l'industrie dont le fer de lance est la Toyota Prius. Forts d'une riche tradition de respect de l'environnement, Toyota Canada Inc. et ses concessionnaires s'associent à des organismes qui partagent leurs valeurs, comme Evergreen et (par le biais de la Fondation Toyota Canada) Jour de la Terre Canada et Scientists in School, pour faire toujours mieux là où nous habitons, où nous travaillons et où nous nous divertissons. TCI a son siège social à Toronto, des bureaux régionaux à Vancouver, Calgary, Montréal et Halifax, et des centres de distribution des pièces à Toronto et Vancouver.

-30-

Renseignements :

Ping Communication  
France Gagnard  
514 616.7705

Marie-José Bégin  
514-747-6664, 514-994-0802

Toyota - Stéphanie Morissette (514 787-5834)

---

<sup>3</sup> Selon les facteurs d'émissions conservateurs d'Environnement Canada voulant que les véhicules de 1995 et plus vieux polluent en moyenne 19 fois plus que les 2004 et plus récents.